**ARRETE PORTANT SANCTION DISCIPLINAIRE DU 4ème GROUPE :**

**REVOCATION**

M ....................................., GRADE ......................................

Le Maire (ou le Président) de ………………………………………………………………,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il est reproché à M ……………………………………………………d'avoir manqué à l'obligation de ………………………………………………………………………………………………….………….………………,

OU

d'avoir commis (préciser les faits constitutifs de la faute) ……………………………………………………………… ………………………………………………………………………………………………………………………………….,

Considérant que M ……………………………………………………...…………………a été informé de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix,

Considérant que M …………………..……………………….a pris connaissance de son dossier (éventuellement) le……………,

Vu l’avis motivé émis par le Conseil de Discipline le ............. et proposant ...................... (se reporter à la délibération figurant sur le procès-verbal du Conseil de Discipline),

CONSIDERANT soit que la sanction proposée par le Conseil de Discipline sanctionne comme il convient les faits reprochés à M ..................

OU

que la sanction proposée par le Conseil de Discipline apparaît trop sévère compte tenu des faits reprochés à M ...................... OU que la sanction proposée par le Conseil de Discipline ne sanctionne pas assez sévèrement M ................ en raison des faits qui lui sont reprochés,

**ARRETE**

**Article 1** : La révocation, sanction du 4ème groupe figurant à l'article 89 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée est infligée à M …………………………… ……………………………………….. (grade) ………………………………………………………….,

**Article 2 :** la sanction visée à l’article 1er prend effet au ………………………..

**Article 3 :** A compter du ..........., M ............ est radié des effectifs du personnel de la commune de ………………………

**Article 4 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation sera adressée au:

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à ...................... le ............

Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président),

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours

hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter

de la présente notification, éventuellement suivi d’un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans, dans

un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l’administration,

soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Ce recours peut être déposé sur l’application internet Télérecours

citoyens, en suivant les instructions disponibles

à l’adresse suivante : www.telerecours.fr

Notifié le ...........................................

Signature de l’agent :